

N°189 / MAI 2024

L'ÉCLAIR

LE MAG' DE SAINT-ARNOULT

ARCHÉOLOGIE

*Un diagnostic a été mené dans le sous-sol
des abords de l'avenue Henri Grivot.*

**LA VILLE A ÉCONOMISÉ
1,3 MILLION DE kWh**

CE QUE PRÉVOIT LE BUDGET 2024



Saint-Arnoult
en Yvelines





Ferme du Breuil

Ouvert toute l'année, 7/7 jours • 9h30 - 19h • Sauf le 1^{er} janvier et le 25 décembre

La Jardinerie de Chevreuse fournit des produits de qualité autour de la maison et du jardin à Chevreuse depuis 1969. Nous proposons tout ce dont vous avez besoin pour entretenir votre jardin, et embellir votre maison, des semences aux engrais en passant par les outils de jardin. Nos produits sont de qualité supérieure et nous serons heureux de vous guider dans votre achat.

Plantes • Déco • Outillage • Animalerie • Art de la table • Cosmétiques • Bougies • Epicerie

NOUVEAUTÉS :
LÉGUMES
DU POTAGER
ET PRODUITS
DU TERROIR.

JARDINERIE DE CHEVREUSE

01 30 52 28 32

84 Rue de Rambouillet, 78460 Chevreuse, France

www.jardinerie-chevreuse.fr

SOMMAIRE

AVRIL 2024

6-7



14-15



Édito du Maire - P. 4

Exposition Photosphère - P. 5

Les belles empoisonneuses - P. 6-7

Actualités - P. 8-9

Acteurs locaux - P. 10-11

Coup de neuf sur le parc Arsonneau - P. 12

Devenir jeune sapeur-pompier - P. 13

La mairie économise les kWh - P. 14-15

Portrait : Super Eux ! - P. 16-17

Les rencontres de la médiathèque - P. 18

À venir au Cratère - P. 19

Avenue Grivot : diagnostic archéologique - P. 20 à 23

Conseil municipal : vote du budget 2024 - P. 24 à 27

Agenda - P. 28-29

Tribunes d'expression - P. 30

Numéros utiles et état civil - P. 31



16-17



20 à 23

DÉVELOPPEMENT

UN NOUVEL AVENIR SE DESSINE POUR LE SITE RAMBOL



Début 2022, l'usine de fromages Rambol, basée à Saint-Arnoult, fermait ses portes. Depuis, le site qui accueillait 83 salariés et 20 intérimaires était à vendre. Après de longues discussions, la mairie de Saint-Arnoult va en devenir propriétaire. Explications.

Si le montant de la transaction n'a pas été divulgué, il se chiffrerait à plusieurs millions d'euros. Pour cette opération, c'est l'Établissement public foncier d'Île-de-France qui va acheter le site pour le compte de la ville mais aussi de la Communauté d'agglomération Rambouillet Territoires.

« Nous étions en compétition avec des investisseurs privés. C'est une négociation que nous menions depuis 3 ans », précise Arnaud Baguenier, premier adjoint en charge de l'urbanisme. Le site de 40 000 m² sera divisé en deux parties : 36 000 m² seront dédiés au logement.

Retrouvez l'intégralité de l'article sur actu.fr



ÉDITO

MADAME JOËLLE JÉGAT, MAIRE



Si l'hiver aura été plus humide que froid, nous n'en sommes pas moins tous heureux d'accueillir des jours plus cléments et festifs. C'est d'ailleurs la volonté municipale de poursuivre et d'étoffer le calendrier des animations. Après l'organisation du premier Vide ta Chambre

le mois dernier, le 25 mai nous permettra de nous retrouver à l'occasion de la fête de la ville. Une animation que nous avons souhaité développer l'an passé par la tenue du Vide Grenier organisé par nos commerçants de l'ACASA, et que nous renforçons cette année encore par la présence de producteurs locaux et de nouveaux food-trucks. Le point d'orgue de cette journée restera pour notre jeunesse la multiplicité des animations dont les très attendues structures gonflables et aussi la possibilité pour notre riche tissu associatif de faire état de leurs activités.

Les nouveautés sont aussi au service de votre

sécurité. Vous l'aurez remarqué, certains de nos passages piétons s'illuminent une fois la nuit tombée. Deux technologies différentes à base de leds sont actuellement en test sur trois passages piétons. En fonction des résultats nous envisagerons l'extension ou pas sur d'autres passages protégés.

En cette époque de conflits aux différents points du globe, nous aurons plaisir à recevoir nos homologues de Freudenberg. Je vous invite à vous joindre à l'accueil de nos Amis d'outre-Rhin attendus le jeudi 9 mai pour un séjour ponctué par la découverte de Paris depuis la Seine. L'association du jumelage recherche encore des familles d'accueil. Faites-vous connaître ?

Enfin, moins festif mais Ô combien primordial pour la stabilité de nos démocraties, je ne peux que vous encourager à faire acte de citoyenneté à l'occasion des élections européennes du dimanche 9 juin prochain.

Madame le Maire et ses adjoints reçoivent à la mairie sur rendez-vous.

L'Éclair, le magazine de tous les Arnolphiens.

Directrice de la publication : Joëlle Jégat

Rédacteur, photos : Gilles Mainvis

Rédacteur graphiste : Alain Dubois d'Enghien

Crédits photos : Freepik - Adobe Stock

Tél. : 01 30 88 28 81 / Courriel : com@say78.fr - www.saintarnoultenyvelines.fr

Impression : Imprimerie Chauveau. Dépôt légal : Mai 2024. Numéro ISSN 3002-0468.

PHOTOS

DES CLICHÉS DE TOUTE NATURE



La 8^e édition de l'exposition photo des membres de l'association Photosphère a réuni, les 23 et 24 mars à la salle des fêtes Le Colombier, 268 clichés allant de l'animalier à la photo portrait en passant par l'urbex, la photo nature, la photo de voyage, la photo de rue, la photo canine et plus encore... mais surtout elle aura attiré 350 visiteurs, dont 57 humains et 7 chiens sont repartis avec la photo souvenir obtenue par leur passage sur le studio photo installé pour l'occasion.



15 photographes amateurs de l'association ont présenté au public 268 clichés chacun dans leur thématique de prédilection. La diversité des sujets et les techniques sont tellement diversifiées dans le monde de la photo que chacun y puise son inspiration.



Chaque visiteur, adulte et enfant, a voté pour ses 3 photos préférées afin d'élire LA photo préférée adulte et enfant. Un total de 338 votes adultes et 16 votes enfants a été récolté. Cette large participation des Arnolphiens a ravi les photographes amateurs. Merci à vous.

Gérard Niquin et Patrick Giboudaud ont gagné respectivement les votes adultes et enfants. Ils se sont vu chacun offrir par l'un des partenaires du club, à savoir la banque CIC, un bon d'achat de 40€ à faire valoir à la librairie locale L'Oiseau Lyre.



Prix des adultes



Prix des enfants

JOLIES FLEURS

ATTENTION AUX BELLES EMPOISONNEUSES !

Elles sont si jolies nos fleurs des forêts, des jardins mais aussi celles qui agrémentent nos intérieurs ! Elles sont si appétissantes ces baies d'un rouge vif ou d'un noir brillant... mais attention, **DANGER** certaines sont toxiques, très toxiques, voire mortelles !

Elles sont présentes dans notre quotidien, nous fascinent par leur beauté, mais derrière cette apparence toute en couleurs et en formes, se cache un danger bien souvent insoupçonné.



Muguet

Nombreux sont les végétaux que l'on ramasse en forêt ou dans le jardin en y prélevant les fleurs, feuilles ou baies !

Voici une liste non exhaustive des plantes qui présentent certains dangers pour l'Homme. Environ 200 espèces (1,6%) de notre flore européenne sont considérées véritablement toxiques et il est important de connaître leurs particularités et leurs risques pour les hommes et les animaux.

Les sensibilités individuelles peuvent aggraver les effets et la notion de plante vénéneuse est loin d'être aussi simple qu'on le pense. Chez certaines plantes seule une partie est nocive comme l'amande du noyau de pêche, chez d'autres toute la plante est dangereuse (racines, tiges, feuilles, fleurs et fruits) comme chez l'if. La quantité ingé-

rée joue également un rôle fondamental de même que le poids de la personne.

Blanc, jaune, violet, rose, vert, un festival de couleurs : Les premières fleurs forestières et leurs fruits, perce neige, jonquille, ficaire, anémone sylvie, jacinthe des bois, muguet sont nos préférées du printemps, suivront celles de l'été *l'euphorbe des bois, la digitale* puis les tardives de l'automne. L'année sera bouclée avec *le houx et le gui* qui symbolisent l'hiver et nous rappellent la fin de l'année.

Ces plantes qui rythment la vie de la forêt et de ses habitants sont parfois cueillies pour un petit bouquet dont il faut se méfier... **Ne pas ingérer, ne pas boire l'eau des vases et se laver les mains après les avoir touchées.**

Jacinthe des bois



De même les fruits attirants habillés de rouge et de noir sont pour certains extrêmement toxiques. Les baies ou fruits rouges de *la douce-amère, du houx, du petit houx, du chèvrefeuille...* Les fruits noirs de *la belladone, du lierre, du sureau yèble...* Les baies blanches *du gui et bien d'autres encore* présentent une toxicité de faible à mortelle, d'où l'importance de reconnaître précisément toutes ces plantes que l'on prélève ou que l'on touche et de bien initier les enfants, sous peine de s'intoxiquer ou bien de souffrir de démangeaisons, brûlures ou d'allergies.

Lierre



Jonquille et narcisse



Liste non exhaustive de plantes dangereuses en forêt, sur les bords de chemin, dans nos jardins :

Linaire, anémone, arum, belladone, bryone, buis, chélidoine, chèvrefeuille, ciguë, cytise, digitale, douce-amère, euphorbe, fusain, genêt, gui, hellébore, houx, if, iris, jusquiame, laurier cerise, lierre, lupin, morelle, muguet, narcisse, parisette, renoncule, robinier, sceau de Salomon, sorbier, des oïseleurs, sureau, viorne...



Arum

Certaines plantes allergisantes ou qui provoquent des démangeaisons ou des brûlures sont aussi à connaître et reconnaître :

La très célèbre ortie mais aussi l'ambrosie, plante invasive qui fleurit d'août à septembre et son pollen est extrêmement allergisant affectant près de 10% de la population. La berce du Caucase, une autre invasive, provoque de graves brûlures.

Ortie



Beaucoup des végétaux autochtones rencontrés lors de nos promenades sont dangereux, en partie (racines, feuilles, fruits, bulbes) ou totalement. Attention aux confusions !

D'autres sont protégés comme les orchidées.

Les plantes toxiques pour l'Homme peuvent aussi faire le bonheur d'espèces animales ou ont des principes actifs qui peuvent être utilisés en pharmacie.

Apprenez à les reconnaître et transmettez vos connaissances aux enfants.

Ne les détruisez pas !

DÉCOUVERTE

SORTIE DU 18 MAI 2024. PARC DE L'ALEU 10H-12H



Ce panneau d'information sera implanté à chaque entrée du parc.

Entre terre et eau le parc de l'Aleu offre à nos regards tous ses habitants : bêtes à deux, quatre, six, huit, mille pattes ou... sans pattes, dans une végétation printanière. Il est riche de milieux vitaux abritant divers organismes, des algues microscopiques aux amphibiens, en passant par les insectes et les oiseaux.

Sébastien Leconte, garde-rivière de Rambouillet Territoires, viendra partager pour la troisième fois ses connaissances sur l'eau, la rivière, les végétaux et animaux des berges inféodés au milieu aquatique ou simplement de passage.

Le parc de l'Aleu d'une surface de 4,5 hectares bénéficie d'une attention particulière de la part de notre commune. Des travaux importants ont eu lieu depuis 2022 avec une première session de sécurisation et de replantation. Les noyers du Caucase, espèce invasive ont été remplacés par des boutures de saules.

Le changement du moine de l'étang a permis de stopper la fuite du plan d'eau et d'en remonter le niveau d'eau qui avait baissé de 20 à 30 cm.

Le fascinant sur la partie nue revégétalise et sécurise

les berges. La réfection du sentier récemment réalisée durant l'hiver 2023 permet à tous de belles promenades en toute saison.

Des arbustes bas florifères ont été mis en place ce printemps offrant une « table » complémentaire pour les insectes et associés. Cinq panneaux d'information sont en cours de réalisation, ils seront posés à chaque entrée du parc. Mosaïque entre zone humide et forestière, le parc bénéficie d'une attention particulière pour permettre à tous l'accès à un patrimoine historique et écologique exceptionnel. La dernière phase de la réhabilitation du parc aura lieu en 2025 avec notamment la réfection de toutes les barrières en bois.

Les agents de la GEMAPI de Rambouillet Territoires ont été et sont régulièrement consultés pour les interventions au niveau des zones humides et nous prodigent des conseils avisés.

Rendez-vous devant l'étang côté rue Beethoven à 10h. Annick Lachaux Lucien-Brun, adjointe Environnement-Écologie vous accueillera.

Inscriptions par mail : ac@say78.fr

Ouvert à tous. Gratuit

CULTURE

JEU D'OMBRE À L'ÉCOLE DU JEU DE PAUME

Encaissée entre ses propres murs d'enceinte et de salles de classe, la cour bitumée de l'école maternelle du Jeu de Paume est quelque peu en surchauffe à la belle saison lorsque le soleil est au zénith. Ces conditions se répètent de plus en plus souvent et ne sont pas idéales pour y laisser gambader les bambins. Une situation prise en compte par les parents d'élèves et la mairie.

Les premiers y ont installé il y a quelques semaines un îlot de fraîcheur en implantant une tonnelle de



bambou aux pieds de laquelle des jardinières ont été plantées de petits fruitiers (fraisiers, framboisiers...) pour le côté gourmand et pédagogique mais surtout de plantes grimpantes dont le parcours de croissance est tout tracé : rejoindre le haut de la tonnelle et ainsi créer une zone ombragée.

De leur côté, les services de la mairie ont installé 4 cordages d'acier en travers de la cour sur lesquels dès le printemps des toiles d'ombrage seront disposées.

“ALLÔ AUTONOMIE”

ADAPTATION DU LOGEMENT À LA PERTE D'AUTONOMIE

Le département des Yvelines propose une nouvelle offre : l'adaptation du logement à la perte d'autonomie.

Les Yvelinois peuvent joindre le centre d'appel départemental : Allô Autonomie. Ils y obtiendront des informations sur la prévention et l'adaptation de leur logement à la perte d'autonomie. Ce service est dédié aux seniors (à partir de 60 ans), aux personnes en situation de handicap ainsi qu'à leurs aidants.



Un numéro unique permet de répondre aux questions sur l'ensemble des dispositifs du Département et de l'Agence AutonomieY.

Pour contacter Allô Autonomie, un seul numéro : **0 801 801 100** (appel gratuit).

Allô Autonomie est joignable du lundi au jeudi de 8h30 à 17h30 et le vendredi de 8h30 à 16h30

VIVRE ENSEMBLE

RENCONTRE INTERGÉNÉRATIONNELLE

Le CCAS et le service jeunesse réitèrent la rencontre intergénérationnelle instaurée en février dernier dans les locaux de l'accueil de loisirs Les Copains d'abord, 10 rue de Guhermont. La première entrevue avait permis aux enfants et aînés de comparer leur mode de vie, notamment à l'école. Elle s'était terminée par un goûter en commun pris au réfectoire de l'école Guhermont.



Les deux prochaines rencontres se tiendront les mercredis 22 mai et 19 juin de 14h à 17h. Jeunes et moins jeunes se retrouveront le 22 mai autour de jeux de société.

Comment participer ?

Les aînés doivent s'inscrire auprès du CCAS au 01 30 88 25 20

L'offre de soins paramédicaux s'étoffe

UN NOUVEAU CABINET D'INFIRMIÈRES



Présentes sur le territoire respectivement depuis 13 et 11 ans, les infirmières Delphine Nicaise et Laetitia Grandclaudon ont ouvert depuis le 22 avril leur propre cabinet au 78 rue Charles-de-Gaulle. « Nous assurons les soins à domicile classiques à savoir le renouvellement des pansements, la prise de sang, la vaccination et tout autre soin lié à une sortie d'hospitalisation ou à une longue maladie ».

Contact : 07 44 44 34 98
78 rue Charles-de-Gaulle

LE CABINET DES KINÉS SE DIVERSIFIE

Situé au 25 bis rue des Remparts, le cabinet des kinésithérapeutes de Nicolas Daguin, également ostéopathe et de Florian Manot, s'est attaché les services de deux infirmières exerçant en cabinet mais aussi à domicile en la personne de Fanny Paget et Aurore Thomas et plus récemment ceux de Julia Fréau, diététicienne qui propose également en complément d'un suivi diététique personnalisé, de la lipocavitation et du drainage lymphatique par pressothérapie.

Contact kinés : 01 30 59 38 11 du lundi au vendredi de 8h30 à 20h

Contact infirmières : 07 49 37 17 32 tous les jours à domicile et en cabinet les jeudi et samedi.

Contact diététicienne : Julia Fréau sur Doctolib lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h30 à 17h30, le mercredi de 9h30 à 11h30 et le samedi de 9h à 13h

25 bis rue des Remparts



DE NOUVELLES RECRUES AU CABINET INFIRMIER



Depuis plus de 30 ans, le cabinet des infirmières de Saint-Arnoult accompagne au quotidien les Arnolphiens et résidents des communes avoisinantes. Afin de toujours mieux vous servir, le cabinet accueille deux nouveaux infirmiers, Jessica et Jérémy, et en parallèle des visites à domicile 7j/7, instaure des consultations sur RDV dans ses locaux du 52 rue Charles-de-Gaulle chaque lundi et jeudi de 6h30 à 8h00 et de 19h00 à 20h00. Des horaires choisis pour satisfaire notamment les salariés dont les horaires se montrent difficilement compatibles avec ceux des laboratoires.

Jessica a travaillé aux urgences et en cabinet infirmier libéral et Jérémy a exercé à l'hôpital de rééducation pédiatrique de Bullion (oncologie, grands brûlés, orthopédie, maladies digestives, ...)

En complément des soins attachés aux différentes pathologies, les diverses expériences des professionnels de santé permettent de prodiguer des soins aux patients de tout âge.

52 rue Charles-de-Gaulle. Contact : 06 77 90 49 78

Un second véhicule pour la police municipale



Le 12 mars, Mme le Maire Joëlle Jégat informait le conseil municipal du don d'un véhicule par le Conseil départemental à la commune.

« Le département des Yvelines est engagé dans une démarche d'optimisation de sa flotte automobile. Il conduit dans cette optique une politique de valorisation des véhicules thermiques qui ne sont plus utilisés par ses services et présentent un intérêt de réemploi. La commune a

manifesté son intérêt pour doter notre service de police municipale d'un second véhicule qui permettrait davantage de souplesse dans les missions et l'ilotage quotidiens ».

Remis à la commune le mercredi 20 mars, ce véhicule C3 est opérationnel depuis le jeudi 11 avril. Il assure une plus grande mobilité à notre police municipale ainsi dotée de deux véhicules pour quatre agents.



Le Comptoir des Créateurs

Six créatrices locales, notamment arnolphiennes, proposeront leurs créations uniques confectionnées à l'occasion d'un week-end de vente organisé les vendredi 31 mai et samedi 1^{er} juin au 6 rue des Bouchers.

Ces créatrices sont : Céliane Bami : Bijoux en macramé et couronnes de fleurs séchées, Cerise et Belles Étoiles : Accessoires en tissu, Valerie Cado céramiques : Poteries en grès et porcelaine, La Frenchie : Bougies parfumées 100% françaises et naturelles ainsi que Coeur de Bo'm : Bijoux et accessoires déco.



En attente de confirmation : un stand de vaisselle ancienne.

Vous pourrez acquérir de la poterie élégante, des bijoux raffinés mais aussi des bougies délicatement parfumées ainsi que de magnifiques accessoires en textile. De quoi faire plaisir !

Vendredi 31 mai de 14h à 18h
Samedi 1^{er} juin de 10h à 18h
6 rue des Bouchers. Entrée libre

VERDURE

COUP DE NEUF SUR LE PARC ARSONNEAU

Pour compléter la rénovation de l'avenue Henri Grivot, le parc Arsonneau s'apprête à bénéficier d'un coup de neuf ! La mobilisation des Arnolphiens sera sollicitée pour tenter de décrocher un financement de 10 000 € auprès du Budget Participatif écologique de la région Île-de-France.

Lieu de promenade et de détente pour les uns et de repos pour d'autres, ce poumon vert en centre-ville qu'est le parc Arsonneau méritait qu'on s'attarde également sur la qualité de son cheminement. Cela sera chose faite en 2024.



Le parc Arsonneau situé en plein centre-ville, localisé à la croisée de la rue des Remparts et de l'avenue Henri Grivot, est très fréquenté par divers publics et permet une circulation douce entre le centre-ville et ses commerces, La Poste, Le Colombier, le parking de la place Jean Moulin et la coulée verte. Il comporte 4 entrées, un jeu pour enfants et 4 bancs dont 2 posés récemment.

Les arbres de haute tige sont principalement des marronniers, une haie plantée en 2021 permet de séparer l'aire de jeu de la rue des Remparts très passante et des plantations de bulbes ont été menées en 2022 et 2023.

Il comporte une croisée de sentiers menant aux différentes sorties. Les cheminements sont en mauvais état et sont difficilement praticables lors des épisodes de pluie.

La réfection des sentiers dans le respect des arbres, selon un cahier des charges rigoureux, permettra à tous de profiter de cet espace vert en centre-ville.

La réhabilitation des cheminements, une végétalisation florale dans certains espaces périphériques, l'implantation de nouveaux bancs ainsi qu'une table de pique-nique sont au programme des travaux de l'année 2024.

Ce projet est proposé au Budget Participatif de la Région pour l'obtention d'une subvention de 10 000 euros, soit environ 40% du coût HT des travaux.

VOTEZ ! En juin, les Arnolphiens seront sollicités pour plébisciter via le site de la Région les travaux du Parc Arsonneau, afin que la commune obtienne ce financement de 10 000 €.

**Implantation
de nouveaux bancs
et d'une table de pique-nique**

Région
île de France

**BUDGET PARTICIPATIF
ÉCOLOGIQUE**
DE LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE

VOLONTAIRE

DEVENIR JEUNE SAPEUR-POMPIER

« *Savoir pour servir* », telle est la devise des Jeunes Sapeurs-Pompiers de France. Devise qui a cours depuis 4 années au centre de secours de Saint-Arnoult-en-Yvelines, où une section de jeunes sapeurs-pompiers existe.



Qu'est-ce qu'un jeune sapeur-pompier ?
Treize à quinze ans maximum (né entre 2009 et 2011) est l'âge requis pour intégrer la formation des jeunes sapeurs-pompiers, filles et garçons. Cette formation s'étale sur 4 années. Le « JSP », jeune sapeur-pompier, partage alors avec ses aînés volontaires et professionnels, une fois par semaine le samedi de 8 h à 13 h, la vie en caserne pour y apprendre le métier mais aussi ses valeurs et sa hiérarchie. L'instruction sera théorique, pratique et sportive, sans omettre la participation à des compétitions de niveau départemental, régional voire national en fonction des performances. La présence des jeunes sapeurs-pompiers sera également requise aux commémorations patriotiques.

Pourquoi devenir jeune sapeur-pompier ?

Cette formation permet une intégration sim-

plifiée comme sapeur-pompier volontaire. L'accès au concours au niveau professionnel est facilité grâce à des bonifications obtenues en qualité de sapeur-pompier volontaire.

Quelles sont les conditions d'admission à la section de jeunes sapeurs-pompiers ?

Chaque candidat sera soumis à une commission de recrutement basée sur des indices de la condition physique et sur les acquis en mathématiques et en français. Le tout sera assorti d'un entretien oral avec et sans les parents.

Durant toute la formation du jeune sapeur-pompier ses résultats scolaires seront aussi pris en compte.

Quand postuler ?

L'intégration à la prochaine session est prévue en septembre 2024. Dans l'immédiat, le centre de secours recueille d'ores et déjà les coordonnées des jeunes intéressé(e)s par

par téléphone au 01 61 08 34 00 ou par mail :

jsp.sta@cds78.fr

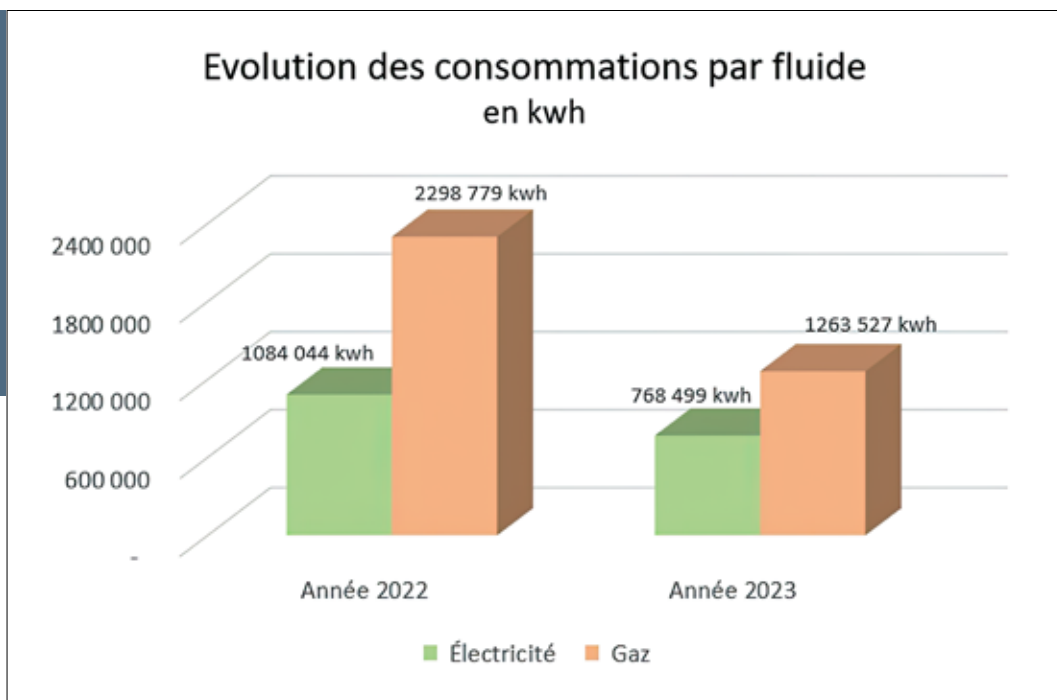
« **Savoir pour servir** »

ÉNERGIE

LA MAIRIE A ÉCONOMISÉ 1 350 797 kWh EN 2023

L'année 2023 a connu une hausse brutale du coût des énergies pour laquelle les communes n'ont pas bénéficié du bouclier tarifaire à l'image des foyers. Ainsi, selon l'Association des Petites Villes de France, les dépenses énergétiques de certaines communes ont bondi de 50% en moyenne. Une estimation confirmée par une hausse de 52% du coût de la consommation d'électricité et de gaz pour notre commune, mais très limitée par une diminution de la consommation en 2023, de plus d'un million de kilowatts-heure !

Terminé le temps où on chauffait sans trop se soucier du « combien ça coûte ». Face aux prévisions annoncées du coût des énergies, il était essentiel pour la commune de prendre des mesures pour en limiter la consommation et donc la dépense. Des efforts ponctuels par une baisse de 40% de la consommation.



Malgré des manœuvres importantes du groupement de commandes d'achat SEY78 (Syndicat d'Énergie des Yvelines) auquel notre commune adhère, les prix des deux principales énergies, l'électricité et le gaz, ont fortement augmenté en 2023. La commune a subi une augmentation globale moyenne de 52% sur ces deux fluides, soit + 209 341 € d'impact financier.

Certes l'année 2023 a été frappée par une augmentation des tarifs, cependant il est à relever la mobilisation de la commune pour réduire les consommations. L'analyse de leur évolution fait ressortir les efforts considérables de réduction énergivore :

- Electricité : les consommations de l'année 2023 ont diminué de 29 % par rapport à 2022. Cela correspond à une baisse de

315 545 kWh dont :

- Eclairage public : - 212 007 kWh

Cette baisse de consommation a été obtenue par l'extinction de l'éclairage public de 23h30 à 5h30 du matin sur toute l'année.



Le projet de rénovation de l'éclairage public vise également à réaliser davantage d'économies dans l'avenir.

- Bâtiments communaux : - 103 538 kWh.
 Ces économies résultent notamment des modifications apportées au chauffage électrique couplées à une programmation des températures au centre de loisirs (- 57 900 kWh) et à une régulation plus fine des aérothermes du gymnase (- 19 252 kWh) et du Cratère (- 16 370 kWh).

Par ailleurs, la rénovation des bâtiments fait également l'objet de passage en LED : rez de chaussée de l'école Camescasse, classes de l'école Guhermont, ...

- Gaz : l'effort de consommation de 2023 est remarquable avec - 45 % par rapport à 2022. Il s'agit d'une chute de 1 035 252 kWh sur l'ensemble des bâtiments communaux :
 - Installation de thermostats sur les radiateurs



- Régulation et abaissement des températures de consigne
- Sensibilisation des utilisateurs des structures municipales
- Mise en hors gel des bâtiments inoccupés

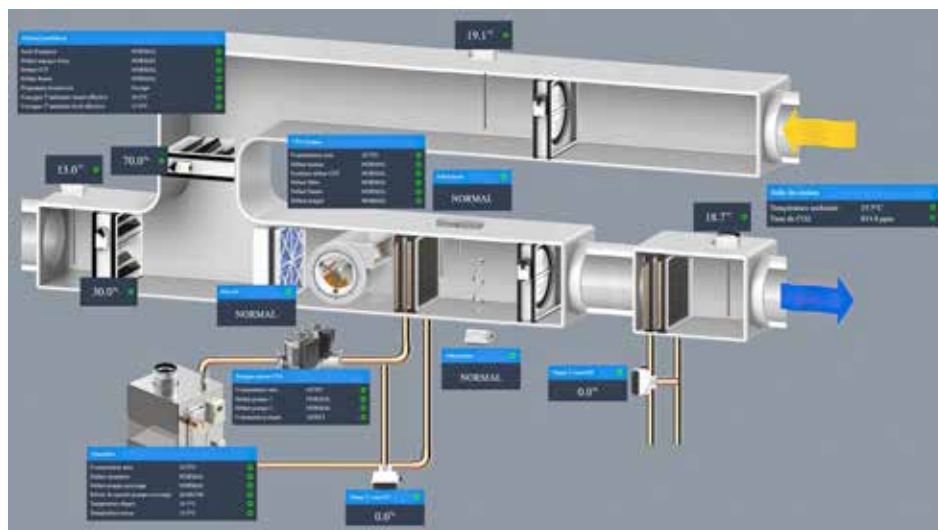


- Rénovation ou adaptation des systèmes de chauffage (écoles Guhermont et cinéma Le Cratère).

La mobilisation de la commune pour réduire les consommations a été déterminante pour maîtriser au mieux l'impact de la crise énergétique. Sans ces efforts considérables, l'augmentation globale aurait été de 586 000 €, soit +135% par rapport à 2022.

LE CRATÈRE, NOUVELLE SOURCE D'ÉCONOMIE

Depuis le début de l'année 2024 une nouvelle régulation de chauffage est opérationnelle à la salle de spectacle Le Cratère. « L'installation de sondes de température permet une gestion plus fine de la chaufferie. Une sonde analysant le taux de CO₂ dans la salle permet de réguler l'apport d'air extérieur (froid en hiver) limitant ainsi le besoin de renouveler et de chauffer toute l'atmosphère. Ce taux de renouvellement est ainsi passé de 100 % avant, à 30% en moyenne aujourd'hui. Cette même gestion technique du bâtiment permet de renouveler l'air ambiant chaud l'été en profitant de l'air frais extérieur la nuit et ainsi réaliser d'importantes économies d'énergie liées à la moindre sollicitation du système de climatisation », explique volontiers Arnaud Baguenier, 1^{er} adjoint, à l'initiative des mesures adoptées pour alléger le budget énergie de la commune. Les effets de cette régulation seront mesurables fin 2024.





Enseigne phare du centre-ville le supermarché U express ne peut se départir de l'image de ses propriétaires Muriel et Manuel Augé tant les deux sont attachants. Le couple uni dans la vie et associé au travail fait partie intégrante du paysage arnolphiens depuis 2009, date à laquelle ils reprennent et transforment l'enseigne ATAC fermée en un supermarché U Express.

SUPER EUX !

MURIEL & MANUEL AUGÉ

Rien ne prédestinait Muriel et Manuel à devenir chefs d'entreprise, si ce n'est leur volonté de réussir leur vie professionnelle. Tous deux originaires de Châtelleraut sont issus de familles modestes. Le père de Muriel était employé de commune, sa mère veillait à la bonne tenue du foyer, les parents de Manuel exerçaient les professions de maçon et de couturière. Titulaire d'un BTS force de vente Manuel intègre le groupe Monoprix pour 5 ans, puis devient commercial pendant 14 ans pour différentes PME mais toujours en lien avec la grande distribution. En 2005 il est nommé chef de vente national pour une PME spécialisée dans le lait infantile. 2005, année de l'installation

de la famille à Saint-Arnoult-en-Yvelines pour se rapprocher du siège basé à Neuilly sur Seine. C'est leur 13^e déménagement ! Titulaire d'un bac pro Vente, Muriel débute sa carrière chez Monoprix puis Système U à différents postes : caisse, boulangerie, traiteur... La volonté du couple a toujours été de prendre la direction de leur propre magasin alimentaire. « *Il nous fallait trouver la bonne enseigne, celle qui nous correspondait le mieux. Nous avons opté pour Système U, pour ses valeurs humaines et d'indépendance. Quand ATAC, du groupe Auchan, ferme ses portes en centre-ville en mai 2009, nous n'avons pas hésité. Après 5 mois de travaux, nous ouvrons U express en novembre de la même année* ».

Quelles sont les valeurs de U ?

« Nous sommes des commerçants indépendants, propriétaires de notre fonds de commerce, tout comme les boulangers ou le boucher en centre-ville par exemple. Ce qui nous a attiré chez Système U, ce sont les valeurs humaines et la forte relation client de l'enseigne. Dans notre magasin nos salariés au nombre de 23, dont 90 % habitent la commune, viennent à pied pour travailler. Le local est notre devise. Pour la seconde fois en deux ans, le U Express de Saint-Arnoult-en-Yvelines est labellisé « Great Place to Work », résultat d'une enquête menée auprès des salariés du magasin. Seule une trentaine de supermarchés alimentaires en France, toutes enseignes confondues est ainsi labellisée ».

Que signifie « être indépendant » ?

« C'est par exemple être décisionnaire de l'offre produit pour l'adapter à notre clientèle. On dispose certes de la centrale d'achats du groupe Système U pour approvisionner les rayons du magasin mais on y trouve parmi nos 18 000 références près de 500 produits locaux issus de petits producteurs : Chips Belsia d'Eure-et-Loir, Whisky de Pecqueuse, Terrines de la Bergerie nationale à Rambouillet, Madeleines des Essarts-le-Roi, Pistaches de terre de Saint-Arnoult, Pâte Nicolas et Bertrand de Sonchamp, Lentilles de Versailles, Huile de la Celles-Bordes, préparations de l'Herbier de Saint-Arnoult, œufs de Saint-Martin-de-Bréteuil et autres bières locales etc... ».

Quelle est votre implication dans la vie locale ?

« Notre implication dans la vie locale se traduit avant tout par l'ouverture du magasin 7J/7 toute l'année. Nous adaptons le magasin aux nouvelles tendances de consommation. Les clients ont un regard plus fort sur les produits locaux depuis la période du Covid. Ils s'intéressent davantage à ces produits et sont devenus sensibles aux démarches Anti Gaspi. Ils n'achètent que ce dont ils ont besoin, pas plus. Outre l'intérêt économique d'un tel comportement, nous pouvons ainsi affirmer que les consommateurs évitent le gaspillage. Ils ne stockent plus pour ensuite jeter des produits périmés, quitte à revenir plus souvent au magasin. Nous prenons part aussi à la vie des associations locales en leur apportant notre soutien en fonction de nos possibilités. Nous préparons par exemple leurs commandes et reprenons les invendus à l'issue de leurs manifestations. Nous offrons

ainsi le chocolat de Pâques pour la chasse aux œufs co-organisée par la Maison Elsa Triolet-Aragon et la mairie. Certains produits à dates courtes de consommation alimentent la distribution alimentaire du CCAS au profit de familles arnolphiennes dans le besoin. Nous agissons au quotidien pour être au plus près du local ».

Manuel, vous présidez l'ACASA.

Parlez-nous-en.

« Nous avons adhéré à l'Association des commerçants et Artisans de la commune dès 2009. Je suis entré au bureau de l'association il y a 6 ans, et je le préside depuis deux ans. La volonté de l'ACASA est de s'ouvrir à toutes les entreprises de la commune. L'ACASA est devenu l'Association des Acteurs Économiques de Saint-Arnoult. Notre nombre d'adhérents est ainsi passé de 35 en 2023 à 70 cette année. Nous souhaitons aussi multiplier les animations au-delà de la traditionnelle brocante. Nous renouvellerons cette année le vide-greniers à l'occasion de la Fête de la ville. Nous serons présents pour Octobre Rose et allons organiser une animation de Noël en ville le même jour que le marché de Noël tenu par les Ateliers Artisanaux au Colombier pour ainsi faire venir les Arnolphiens dans le centre-ville. Nous avons organisé une chasse aux œufs le 30 mars dernier, le concert avec des artistes locaux NOVA et Max PINTO organisé pour les 40 ans de l'ACASA a été un succès, et d'autres animations sont à l'étude... Plus nous serons nombreux, plus la dynamique sera grande ». L'objectif de l'ACASA est aussi d'assurer la promotion des entreprises locales ».

D'autres projets autour de votre magasin ?

« Du 5 au 9 juin, nous proposerons une mise en avant des produits de nombreux producteurs locaux dans le cadre des Journées Nationales Agricoles pour lesquelles Système U est partenaire. En 2022 nous avons gagné le concours national organisé par Système U.

En augmentant la superficie du magasin de 300 m², il y a 3 ans, nous avons souhaité accompagner la démarche de développement et d'évolution de la commune. C'est la force des commerçants indépendants que de s'adapter à leur environnement. Et de la force, avec notre équipe, nous en avons à revendre ».

Parmi nos 18 000 références près de 500 produits sont issus de petits producteurs

ATELIER

LES RENCONTRES DE LA MÉDIATHÈQUE

À chaque créneau horaire de la journée et à chaque jour de la semaine la médiathèque Les yeux d'Elsa ne désemplit pas de son public. Une situation souhaitée par les bibliothécaires en proposant des animations correspondantes à un éventail de lecteurs le plus large qu'il soit.

Médiathèque

« Les yeux d'Elsa »
Place du Jeu de Paume
01 30 59 38 13
mediatheque@say78.fr
mediatheque.say78.fr

Ouverture :

Mardi : 15h-18h30
Mercredi : 10h-12h30
et 14h-18h30
Vendredi : 15h-18h30
Samedi : 10h-12h
et 14h-17h



N'oubliez pas le Facebook de la médiathèque

Chaque mois, à l'occasion de l'atelier « Les rencontres de la médiathèque », les bibliothécaires proposent un moment convivial mais jamais ce moment ne ressemble au précédent, ce qui en fait un rendez-vous incontournable pour nombre d'adhérents avides de partager toujours plus autour des mots mais aussi d'un café ou d'un thé. Ces rencontres, un jeudi par mois à 15h, ont trouvé leur public cible, les adultes disponibles en journée. Des adultes au passé déjà riche et coloré, volontaires pour encore apprendre et découvrir mais aussi pour partager leurs expériences de lecture, d'exposition ou de films, que ce soit à l'occasion d'un café littéraire, d'une dictée, d'une lecture à haute voix, d'expressions francophones ou d'un atelier créatif.

Prochaine séance : jeudi 30 mai 15 h, gratuit sur réservation et si vous ne pouvez pas vous déplacer, on vient vous chercher à domicile via le service Cœur de médiathèque du CCAS.

Succès POP

Les trois ateliers créa'culture menés durant les vacances de printemps ont ravi l'ensemble des enfants. Sous leur intitulé « POP », il fallait lire Pointillisme, Œufs dont les coquilles colorées et cassées se sont transformées en mosaïque et Pixel Art. Ne manquez pas les prochains Créa'culture.

Mercredi 15 mai

10h30-11h30 : Ateliers créa'lectures dès 3 ans

Samedi 18 mai

10h30 : BB lecteurs (0-3 ans)
14h30-15h30 : Ateliers créa'lectures dès 3 ans

Mardi 21 mai

9h15 et 10h30 : BB lecteurs (0-3 ans)

Samedi 25 mai

10h à 18h : Pour la fête de la ville, la médiathèque s'installera place Jean Moulin. Toute la journée des livres seront à votre disposition et des ateliers seront au programme. La médiathèque reste également ouverte aux mêmes horaires que d'habitude pour vos prêts et retours.

Mercredi 29 mai

14h à 14h30 : Les lectures de Julie (pour les enfants)

Jeudi 30 mai

15h à 16h30 : Les rencontres de la médiathèque. Dès 16 ans.

Les prochaines navettes du réseau Chemin Lis@nt

Mardi 14 et 28 mai : Réservez vos documents !

Et depuis le 20 novembre

Venez découvrir la sélection du 3^e prix du roman de Saint-Arnoult-en-Yvelines !

Cinéma
Le ratère

À VENIR EN MAI...

ACTION



COMÉDIE



DRAME



Téléchargez l'application de votre cinéma sur votre smartphone.



Android



iOS

AVENUE H. GRIVOT

APRÈS LE DIAGNOSTIC ARCHÉOLOGIQUE, LA CONSTRUCTION

Trois semaines de déconstruction auront été nécessaires à l'entreprise Colas pour faire disparaître un pan de l'histoire contemporaine de notre commune à savoir la friche immobilière de l'avenue Henri Grivot.

Les travaux de déconstruction de l'avenue Henri Grivot marquent la fin d'une époque et le début d'une autre. Mais avant de laisser l'histoire suivre son cours, il nous faut avant découvrir quelles traces de son histoire l'Homme aurait pu laisser sur place. La mission des agents de l'INRAP.



Sitôt les engins et le personnel de déconstruction repartis vers d'autres chantiers, ceux de l'INRAP, Institut National de Recherches Archéologiques Préventives, ont pris possession des lieux dès le mercredi 10 avril. Après quelques jours à ausculter les premières couches du sous-sol, l'institut dis-

pose de trois mois pour rendre son bilan sur la richesse patrimoniale ou non de cette zone appelée à accueillir de futurs Arnolphiens dans des logements flambant neufs.

Le début des travaux est espéré pour le mois de septembre. Mais il reste conditionné par le bilan de ce diagnostic archéologique.



QUESTIONS À L'INRAP

En quoi consiste le diagnostic ?

Réalisé en amont du chantier d'aménagement, le diagnostic archéologique sert à vérifier si un site recèle des traces d'occupation humaine. Cette opération permet par des études de terrain, le plus souvent des sondages à la pelle mécanique, de détecter et de caractériser les vestiges éventuellement présents sur le site. Si aucune fouille n'est ensuite prescrite, le diagnostic constituera la seule source d'informations sur le patrimoine archéologique du site.

Tous les chantiers de construction nécessitent-ils un diagnostic archéologique au préalable ?

Les aménagements concernés sont des constructions ou des travaux, dont la localisation est située sur une zone connue pour sa « sensibilité archéologique » : les zones d'aménagement concerté (ZAC) et les lotissements d'une superficie supérieure à 3 hectares ; les travaux soumis à déclaration ou autorisation en application du code de l'urbanisme ; les aménageurs et ouvrages soumis à l'étude d'impact (routes, déchetteries, carrières...) ; les travaux sur les immeubles classés au titre des monuments historiques. En dehors de ces zones, dont la sensibilité archéologique est connue, le préfet de région, par délégation le service régional de l'archéologie (SRA) au sein des directions régionales des affaires culturelles (Drac), peut émettre une prescription de diagnostic s'il dispose d'informations lui indiquant qu'un projet est susceptible d'affecter des éléments du patrimoine archéologique. Toutefois, la prescription de diagnostic n'est pas systématique : les travaux projetés peuvent ne présenter aucune atteinte notable au patrimoine connu ou présumé ; l'aménageur

peut également procéder à des modifications (assiette du projet, aménagement technique) afin de rendre compatible sa réalisation avec la sauvegarde du patrimoine archéologique.

Quelles peuvent-être les conséquences sur le chantier de construction en fonction des découvertes ?

Si le diagnostic confirme la présence de vestiges significatifs sur le plan scientifique ou patrimonial, le préfet de région peut :

- prescrire la réalisation d'une fouille pour recueillir les données archéologiques
- demander la modification du projet afin de réduire l'impact des travaux sur le patrimoine archéologique et d'éviter en tout ou partie la réalisation de la fouille.





À quoi ressemblera la nouvelle avenue Henri Grivot ?

Dès que le résultat du diagnostic le permettra, verdict attendu d'ici 3 mois, l'aménageur EXIA devrait entamer les travaux de construction prévus pour débuter en septembre 2024. Deux années seront nécessaires pour permettre à cet axe de circulation de jouer pleinement son rôle de liaison entre le centre-ville historique et ses commerces avec l'axe parallèle constitué par la rue des Remparts et ses services de proximité à savoir La Poste, la salle de spectacle et de cinéma Le Cratère, la salle des fêtes Le Colombier, l'office du tourisme communautaire, la future maison médicale et le centre commercial des Remparts.

Logement, commerce, terrasse avec halle couverte et parking public

L'îlot Grivot a été revendu par l'Établissement Public Foncier d'Île-de-France (EPFIF) au promoteur immobilier EXIA pour y construire deux immeubles distincts de 30 et 48 appartements, un espace commercial de 160 m² à vocation de restauration, une terrasse couverte située au-dessus de la cave médiévale, 60 places de stationnement pour les résidents et un parking public de 21 places.

30 logements inclusifs

Les 30 logements inclusifs seront de type T1 et destinés à des personnes âgées et/ou handicapées. Les lieux disposeront de parties communes, notamment une salle à manger. Ces logements sociaux seront gérés par le bailleur social ARCADE.

48 logements de T2 à T5

Le second programme de l'opération comptera 40 logements sociaux gérés par « I3F » et 8 logements locatifs privés dont la répartition sera la suivante : 17 T2, 20 T3, 9 T4 et 2 T5.

Qui prend en charge le coût de ce diagnostic et celui des fouilles éventuelles conséquentes au diagnostic ?

Le diagnostic est financé par la redevance d'archéologie préventive (RAP), dont les modalités de calcul sont fixées par le code du patrimoine. Les aménagements, à partir de certains seuils, engendrent le paiement de cette redevance qu'il y ait ou non prescription archéologique.

Le coût de la fouille est à la charge de l'aménageur. L'opérateur lui facture directement ses prestations en application du contrat (ou du marché public) conclu entre les parties. Dans certains cas, le coût des fouilles est complètement pris en charge. À la demande de l'aménageur, il peut être subventionné par le Fonds national d'archéologie préventive (Fnap), dans les conditions fixées par l'article L524-14 du code du Patrimoine

À SAVOIR

Si le diagnostic a été mené sur les 2 700 m² libérés de toute construction côté pair de l'avenue Henri Grivot prévu pour y accueillir 78 logements, commerce et parkings, il l'a été également sur la bande herbeuse côté impair, là où est projetée la réalisation d'une halle pour y recevoir une partie des commerçants du marché dominical et le futur poste de police municipale. Les archéologues se sont aussi attardés au 3 rue Poupinel, afin d'estimer la richesse archéologique du sous-sol de cet îlot de 1 130 m² où potentiellement pourront sortir de terre 34 logements, dans le cadre du projet dénommé « Porte de Chartres ».





Un local commercial

D'une surface de 200 m², ce local sera la propriété de la commune et permettra de créer un véritable lieu de vie et de rencontre par le souhait d'en faire une brasserie et un salon de thé.

Une halle recouvrant la cave médiévale

Située au milieu de la placette faisant face à la future brasserie, la construction de cette halle est le fruit d'un long travail collaboratif avec l'Architecte des Bâtiments de France. Sa vocation est autant de valoriser ce nouvel espace de rencontre et de vie que de protéger la cave médiévale qu'elle recouvre, cave dont l'avenir plus lointain reste en discussion avec le conservateur des affaires culturelles (DRAC).

Un parking public

Composé de 21 places, ce parking financé par la municipalité permettra d'offrir aux Arnolphiens et aux visiteurs de tous horizons le stationnement gratuit le temps de faire leurs courses dans le centre-ville réhabilité.

Halle du marché et police municipale

La bande herbeuse actuelle située côté pair est destinée à accueillir la future grande halle pour y abriter une partie des commerçants du marché dominical. Les futurs locaux de la police municipale seront ainsi construits au milieu du centre-ville, dans la continuité des bâtiments actuels qui hébergent la Caisse d'Épargne et la BNP.



Mardi 2 avril 2024 - 20h - Salle du conseil municipal au Colombier

BUDGET 2024

IL S'ÉTABLIT À PLUS 16 MILLIONS D'EUROS !

1. Depuis 2023, plus aucune résidence principale n'est assujettie à la taxe d'habitation. Année depuis laquelle il est de nouveau nécessaire de voter le taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, dont le taux de 14,23% est gelé depuis 2019.

Après deux hausses successives en 2022 et 2023, la taxe foncière sur les propriétés bâties atteint un taux de 30,09%.

La taxe foncière sur les propriétés non bâties reste inchangée à 73,89%.

Il a été un temps envisagé d'augmenter la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, opération rendue possible que si la commune augmente également dans les mêmes proportions le taux de la taxe foncière des propriétés bâties et la taxe foncière des propriétés non bâties.

Ne souhaitant pas augmenter ces deux taxes foncières, les taux restent donc inchangés sur 2024.

2. Chaque année la commune octroie une subvention de fonctionnement aux associations arnolphiennes en plus des tickets jeunes délivrés aux familles, au nombre de 609 en 2023 pour un montant de 12 165 €. Pour 2024, le total de ces subventions s'élève à 175 069 € contre 150 849 € en 2023.

3. Les autorisations de programme (AP) correspondent à des dépenses à caractère pluriannuel se rapportant à une immobilisation ou à un ensemble d'immobilisations déterminées, acquises ou réalisées par la commune. Cette procédure formalise et visualise une dépense dont le paiement s'étendra sur plusieurs exercices sans en faire supporter l'intégralité à son budget en risquant de devoir mobiliser ou prévoir la mobilisation d'emprunts par anticipation.

Le conseil a donc adopté la création de deux nouvelles autorisations de programme, l'une pour la rénovation de l'éclairage public (AP-97) et l'autre pour le centre-ville (AP-116). Les AP-126 pour le Parc de l'Aleu, AP-129 et AP-130 pour le Pôle scolaire ont été actualisées.

4. Pour 2024, le budget de la commune s'établit ainsi :
Section de fonctionnement : 8 589 126,34 €
Section d'investissement : 7 597 762,88 €

Les excédents dégagés en 2023 sont de 1 082 838,58 € en fonctionnement et 317 102,37 € en investissement. Ils constituent des ressources propres reportées au budget 2024.

Au 31 décembre 2023, la dette par Arnolphiens représentait 307,81 €, alors qu'elle était de 671 € en 2022 au niveau national pour les communes de moins de 10 000 habitants. Pour 2024, la commune ne compte plus que 7 emprunts à rembourser.

L'épargne brute de la commune en 2023 atteint la somme de 945 186,74 €. Une conséquence de l'augmentation de la recette fiscale, mais qui traduit aussi une bonne santé financière avec une capacité à générer de l'épargne en vue de rembourser la dette annuelle et préparer l'avenir.

Après remboursement de l'emprunt annuel, l'épargne nette est de 572 706,03 €, ce qui donne la capacité à la commune de financer de nouveaux projets.

LES CHIFFRES DE 2024

Charges de personnel

Maitriser la masse salariale reste l'objectif du budget RH, dont le budget est d'un montant de 3 972 850 € pour 2024, contre 3 734 609,47 € de dépenses réalisées en 2023. Une hausse conséquente à :

- Les avancements d'échelons prévus par le statut de la fonction publique

- Les avancements de grades pour les agents méritants
- L'augmentation du point d'indice
- L'augmentation des éléments de rémunération directement liés à l'inflation
- L'augmentation des frais d'assurance du personnel
- Le recrutement pour assurer la continuité de l'activité Enfance/Jeunesse dans de bonnes conditions, dans un contexte de besoins accrus en terme d'accueil des enfants en Accueil Collectif des Mineurs.

Pour limiter l'effet de cette hausse, la commune doit constamment réfléchir à la mutualisation des missions dans le cadre de départ (mutation et retraite), en plus de l'évolution des outils.

Emprunt

La fin du remboursement d'un emprunt au 31 décembre 2023, ouvre l'opportunité d'en réaliser un nouveau afin d'équilibrer le budget d'investissement, tout en conservant une capacité de remboursement annuel de l'ordre de 350 000 à 400 000 € /an (372 480,71 € en 2023).

LES ACTIONS À MENER PAR DOMAINES D'ACTIVITÉS

Social

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) poursuit sa politique d'accompagnement des personnes défavorisées. Il organise plusieurs manifestations dans l'année à destination des familles et personnes âgées de la commune.

- Voyage des aînés (location de 2 bus, sorties, repas) pour 100 personnes
- Sortie Famille (location d'un bus) pour 60 personnes
- Banquet des aînés (traiteur, décoration, orchestre) pour 150 personnes



- Goûter de Noël (repas avec spectacle) pour 100 personnes
- Spectacle de Noël avec la médiathèque pour 50 personnes
- Activités de Noël en partenariat avec le service animation
- Collecte de jouets avec goûter pour les familles

Animation

Les manifestations habituelles sont reconduites en 2024 : la fête de la ville, la fête de la musique, le forum des associations, la fête du 13 juillet, l'accueil des nouveaux arrivants, le salon du livre et les partenariats avec la Maison Elsa Triolet-Aragon (La chasse aux œufs et Poésie dans la ville).

En 2024, la commune recevra ses homologues de Freudenberg am Main pour fêter les 30 ans du jumelage.

Pour l'année 2024, la commune souhaite proposer au moins 2 spectacles au Cratère, dont un spectacle pour le jeune public et un second orienté vers un public adulte.

Ce budget a été préparé en tenant compte de l'augmentation des matières premières, qui a impacté notamment la dépense de la prestation du feu d'artifice.

La volonté est de maintenir la qualité des manifestations proposées d'année en année et d'en proposer de nouvelles.



Secteur Bâtiments

Les travaux prévus poursuivent les mêmes objectifs depuis le début du mandat :

- L'entretien général des bâtiments : toitures, revêtements de sol, peinture, plomberie, chauffage, etc.
- La mise en accessibilité des bâtiments recevant du public,
- La mise en œuvre de moyens permettant de réaliser des économies d'énergie.

Parmi les principaux travaux envisagés pour 2024 :

- Services techniques : déconstruction du 15 rue des Corroyés.
- Changement de chaudières dans des bâtiments communaux.
- Église : mise en œuvre du carnet d'entretien visant à limiter les restaurations lourdes.

Secteur Scolaire et Jeunesse

Pour l'année 2024, le service jeunesse poursuit les activités et les mini-séjours avec l'Espace Jeunes et des partenaires dédiés :

- Séjour équitation
- Séjour péniche
- Stage culturel avec la Maison Elsa Triolet-Aragon
- Stage street-art
- Sorties et activités diverses dans le domaine culturel et sportif en cette année dédiée aux valeurs sportives avec la tenue des Jeux Olympiques.



La commune se mobilise pour former les jeunes à devenir des citoyens responsables, à travers des actions éducatives et pédagogiques. Cette implication nécessite un budget dédié au matériel pédagogique.

LES PROJETS PRIORITAIRES

Construction du Centre Technique Municipal

Situé entre le groupe scolaire Guhermont, le collège et l'accueil de loisirs, le Centre Technique Municipal (CTM) nécessite d'être déplacé afin d'en limiter les nuisances à proximité de ces lieux d'apprentissage mais aussi de permettre les lourdes rénovations nécessaires à leurs bâtiments.

Ainsi, un investissement pluriannuel de 2,4 millions d'euros (dont 1,4 million d'euros en 2024), est prévu pour le déplacement du CTM au 15 rue des Corroyés en lieu et place d'une friche immobilière dont la démolition est imminente.

Restructuration du pôle Guhermont

L'étude de programmation sur la réorganisation du pôle de Guhermont sur les équipements scolaires se poursuit. Ce projet s'inscrit dans une rationalisation des dépenses publiques et des services scolaires (restauration, entretien, surveillance, équipements de pratique sportive et récréatifs) et périscolaires, et d'une maîtrise des flux (voitures et circulation douce).

Le développement de la ville impose d'anticiper sur ce pôle scolaire principal une augmentation du nombre de classes, en phase avec les programmes de logements à venir. En parallèle, il convient de signaler les difficultés de fonctionnement (entretien, chauffage) et de la vétusté du bâti. La somme de 380,6 k€ est inscrite au budget 2024, correspondant aux études préalables et au lancement d'un concours d'architecte.

Un accompagnement des partenaires de la commune est particulièrement attendu pour la réalisation de ce programme (Etat, CD78 via PriorYvelines, Région Ile de France...).



Opération Cœur de ville - Avenue Grivot

La réhabilitation de l'avenue Henri Grivot est une priorité en faveur de la dynamisation et de la modernisation du centre-ville. Axe aujourd'hui peu animé, il s'agit de la transformer en cœur de ville. Parallèlement, la réflexion sur l'aménagement du front Est de l'avenue Henri Grivot a été poursuivie en 2023. Cela a abouti à la prévision d'une dépense de 179 k€ pour l'achat de la bande herbeuse. S'ajoute la maîtrise d'œuvre, estimée à 38 k€, pour la construction sur ce terrain d'une halle et d'un local de la police municipale pour la somme de 660 k€ inscrite sur 2 ans (330 k€ en 2024).



Après démolition et démarrage de la construction de l'îlot Grivot, l'année 2024 verra se concrétiser l'acquisition de plusieurs espaces (local commercial, terrasse et parking) pour une enveloppe foncière prévisionnelle de 700 k€.

L'opération totale est évaluée à 2 M€ de dépenses en investissement pluriannuel. La couverture potentielle en subventions est à hauteur de 50% à 60%, selon les estimations. Le Fonds de Soutien à l'Investissement Local de l'État, les fonds régionaux, départementaux et autres seront sollicités.

Réhabilitation du Complexe sportif

Le complexe sportif offre de multiples espaces pour l'entraînement et les rencontres officielles. La vaste structure comporte un gymnase, 2 terrains de football, un pas de tir à l'arc, une salle de musculation, une piste d'athlétisme, un terrain de basket, une salle de judo, des courts de tennis intérieurs et extérieurs et enfin une salle multisports.

L'année 2024 permettra en premier lieu de consolider l'infrastructure avec des nouveaux vestiaires du terrain de football.



En parallèle, il est opté d'investir de manière durable et responsable avec le remplacement de toutes les ampoules en LED de tout le site du complexe sportif.

L'ensemble pourra atteindre une enveloppe budgétaire de 802 k€ au global (études comprises), pour laquelle des subventions seront sollicitées auprès des partenaires (État et Région).

Rénovation de l'éclairage

Le passage en LED des luminaires a été entrepris il y a plusieurs années. Dans la continuité de cette dynamique, il est prévu de procéder au remplacement du reste du parc existant. Cela concerne plus de 700 points lumineux sur les 1 200 au total. L'estimation budgétaire est de 905 k€ et sera affinée à la suite



de l'analyse du marché de maintenance et travaux d'éclairage pilotée par IngénierY, incluant la mise aux normes des éclairages sportifs.

L'opération se réalisera en 2 années dont le remplacement des éclairages intérieurs des bâtiments publics en LED pour une somme estimée à hauteur de 20 k€ en 2024.

Réaménagement et travaux de Voirie

La commune doit poursuivre les travaux de réaménagement des voiries en périphérie de l'opération du Champ des Pommiers, en sollicitant le programme des triennales de voirie du Conseil départemental. L'enveloppe budgétaire prévisionnelle est estimée à 473 k€.

Performance énergétique des équipements communaux

Une réflexion est engagée avec l'assistance d'IngénierY au titre de la recherche d'énergies renouvelables (photovoltaïque, géothermie, biomasse, petite hydroélectricité) permettant la production d'énergie et l'autoconsommation collective. À ce stade, seules des études ciblées par IngénierY sont envisagées.

De plus, un diagnostic pour l'amélioration des technologies de chauffage a été réalisé en 2023, qui conclut à l'intervention prioritaire sur les chaudières du Colombier et du Gymnase.

Vidéoprotection

Une nouvelle tranche de déploiement de la vidéoprotection est prévue en 2024 pour 78 k€.

Sécurité de la voirie

Les subventions au titre des amendes de police fortement revalorisées en 2023 et probablement en 2024 nous permettent d'envisager un volant de rénovation des passages piétons et des passages spécifiques pour une somme de 25 k€ de travaux.



Accueil petite enfance

La municipalité prévoit la rénovation des structures d'accueil de petite-enfance, notamment de mise en sécurité et mise aux normes (remplacement des portes intérieures, modernisation de la cuisine, jeux, revêtements de sol, rideaux). Une enveloppe



de 56 k€ est prévue, à laquelle contribue la CAF par le biais du fonds de modernisation des établissements d'accueil de jeunes enfants (EAJE).

Poursuite de la restructuration du parc de l'Aleu

Un plan global a été mis sur pied en 2021 dans la perspective d'une rénovation du parc de l'Aleu. Ce projet comprend à la fois une rénovation du système écologique et hydraulique avec la reprise des ouvrages et le fascinage des berges, une sécurisation des arbres par l'abattage de sujets les plus dangereux et l'élagage, la réfection des cheminements piétons pour les rendre praticables aux PMR, la valorisation écologique, etc. Ce programme de 540 000 € TTC est divisé en plusieurs phases réparties en 4 années. Ce dispositif fait l'objet de subventions accordées par le Département (56 k€) et la Région (152 k€).



- En 2022, la phase 1 comportait la sécurisation et le fascinage des berges, avec une dépense de 54 k€.
- En 2023, la phase 2 de 151 k€ a comporté le réaménagement du sentier, la reprise du batardeau et la création d'un stationnement PMR (côté étang de la pêche)
- En 2024, la phase 3 estimée à 182 k€ concernera la poursuite des travaux de végétalisation (radeau), de la mise en accessibilité (2^e partie des sentiers) et la renaturation d'une partie du lit de la Rémarde.

Opération programmée d'amélioration de l'habitat et renouvellement urbain (OPAH-RU)

La mise en place d'une OPAH-RU destinée à réhabiliter une cinquantaine de logements en centre-ville afin de correspondre aux standards thermiques, de confort et d'accessibilité, est inscrite au budget 2024. Cette opération s'étend sur une période de 5 années et permet d'accompagner et de subventionner, par le biais de fonds de l'ANAH, de la Caisse des Dépôts et des partenaires locaux, les propriétaires occupants ou bailleurs dans un périmètre délimité. Le reste à charge communal est d'environ 60 000 € par an pendant 5 ans.

Patrimoine

L'église Saint-Nicolas est l'un des bâtiments communaux à valeur historique et patrimoniale. Elle nécessite une veille (entretien, contrôle des toitures) et des interventions ponctuelles plus structurantes (visite d'un architecte du patrimoine), justifiant la préservation d'un budget dédié.

Place du Jeu de Paume

En 2024, la municipalité souhaite se réemparer des réflexions engagées en vue de la rénovation du parvis de la mairie, apportant des réponses aux incitations environnementales sur la perméabilité et la végétalisation des espaces publics, la mise en accessibilité de l'hôtel de ville, et l'intégration d'un espace commémoratif de l'Appel du 18 juin 1940. Les études préalables ont été engagées en 2023 et permettront d'engager les travaux en 2024 avec un budget prévisionnel de 270 k€.



Parc Arsonneau

Véritable parc urbain renforcé par sa position au coeur d'un quartier densifié, le parc Arsonneau est un poumon vert et un îlot de fraîcheur à redorer par quelques aménagements (sentiers, mobilier urbain, fleurissement) pour environ 30 k€.



5. Conformément au débat d'orientation budgétaire qui s'est tenu lors du conseil municipal du 12 mars, le budget 2024 de la salle de spectacle/cinéma Le Cratère s'établit ainsi :
Section de fonctionnement : 392 928,76 €
Section d'investissement : 120 461,45 €

Ce budget en augmentation de 11,12 %, intègre en fonctionnement la masse salariale et le coût en hausse des fluides, alors qu'en investissement des travaux de sécurité seront menés dans la salle notamment le remplacement des nez de marche, mais aussi des interventions sur le système de chauffage.

6. Lors du dernier conseil, les élus se sont dits favorables à l'exploitation des eaux chaudes en sous-sol afin de chauffer les bâtiments communaux. Afin d'étudier la possibilité d'implanter une boucle de chaleur autour du parc Arsonneau, pour alimenter La Poste, Le Colombier, le Cratère et la future maison médicale, une étude sera menée par Ingénier'Y pour un montant de 14 640 € subventionnable par l'État au titre du Fonds Vert 2024 à hauteur de 80%, soit 9 760 €.

7. Le coût de la rénovation de l'éclairage public s'élève à 1 216 612,80 €. Une délibération avait été prise en mars 2023 pour obtenir des financements pour mener à bien ce projet. Cette délibération a été modifiée lors de la séance de ce 2 avril, afin de solliciter à nouveau le fonds vert 2024 dont le plafond a été porté à 20 % du coût des dépenses éligibles.



AGENDA

SORTIR

Les rendez-vous de Saint Arnoult Randonnée



Au mois de mai, Saint Arnoult Randonnée organise une randonnée classique tous les mardis, samedis matin et dimanches ainsi qu'une randonnée douce tous les vendredis matin ou après-midi. Plusieurs séjours et week-ends sont au programme.

Consultez le planning des sorties sur le site Internet :
www.randonnee78.fr/saint-arnoult/planning-des-sorties

CONTACTS : Gilles au 06 87 01 55 12 - www.randonnee78.fr/saint-arnoult



MERCREDI 1^{ER} MAI 2024

8h30-20h30 : Tournoi national B annuel de la section tennis de table de l'USSA réservé aux licenciés - compétiteurs. Buvette et restauration sur place. Complexe sportif.

JEUDI 2 MAI

9h à 16h : Atelier de patine sur bois par le Club des Remparts. Salle Paul Verlaine. Contact : 06 86 72 66 49.

DU VENDREDI 3 MAI AU LUNDI 3 JUIN 2024

Poésie dans la Ville : « L'envol poétique »

En mai, la place du Jeu de Paume, face à la mairie, ses abords et cheminements jusqu'aux grilles de l'école Camescasse vont se parer de plumes décorées par les enfants des écoles et de l'accueil de loisirs sous la houlette de la Maison Elsa Triolet-Aragon en partenariat avec la commune dans le cadre d'une nouvelle édition de « Poésie dans la Ville ». La Caravane à Poèmes de la Maison stationnera également sur place. Enfants et adultes pourront y écouter des poèmes sur les thèmes de la légèreté, l'envol et la liberté. Un programme à découvrir durant ce mois et qui nous amènera jusqu'à la Fête de la Ville, le 25 mai.

SAMEDI 4 MAI . 20H00 - LE CRATÈRE

DAVID ENHCO - FAMILY TREE

Quand il ne sillonne pas les routes de France avec l'Amazing Keystone Big Band, le prolifique David Enhco enrichit une discographie personnelle dont c'est déjà le quatrième album.

Mais pour le trompettiste, « Family Tree » est spécial : « *Je rêve depuis longtemps d'allier un quatuor à cordes à mon quartet de jazz* » explique-t-il. En confiant à son frère Thomas les arrangements de standards de jazz (John Lewis), de la pop (Elliott Smith), de la musique classique du XX^e siècle (Francis Poulenc), du baroque (Claudio Monteverdi) ou de compositions originales (Florent Nisse, les frères Enhco), et avec des

solistes invités aussi divers que Michel Portal (clarinette basse), Célia Kameni et Caroline Casadesus (chant), il trace les contours d'un héritage musical comme familial ouvert à toutes les musiques, en souvenir de son beau-père, le regretté Didier Lockwood.

« Choc » Jazz Magazine, mars 2022

David Enhco Quartet : David Enhco, trompette • Thomas Enhco, piano • Florent Nisse, contrebasse • Gautier Garrigue, batterie
Quatuor Voce : Cécile Roubin, violon • Sarah Dayan, violon • Guillaume Becker, alto • Lydia Shelley, violoncelle

SAMEDI 4 MAI

9h à 11h : Permanence litige UFC-Que Choisir. Accueil pour déposer des litiges. Gratuit. Espace Culturel Victor Hugo.

SAMEDI 4 ET DIMANCHE 5 MAI

8h30 à 12h30 : Vente de plants et de fleurs
Grande vente annuelle de plants pour le potager et de fleurs annuelles organisée par la paroisse de Saint-Arnoult-en-Yvelines. Parking devant U Express.
Contact : Marie-Pierre Massip 06 62 54 27 27

DIMANCHE 5 MAI

14h à 15h30 : Initiation de Qi Gong et Tai Chi Chuan
Venez découvrir ce qu'apportent ces arts de vivre que sont le Qi Gong et le Tai chi Chuan sur votre corps et votre esprit. Parc de l'Aleu.

Inscription : Aurélie 06 14 28 21 54 - Patrice 06 98 84 42 80 aataichichuan@gmail.com / www.latelierduyinyan.com

MERCREDI 8 MAI

11h : Cérémonie de la Victoire de 1945, organisée par l'ASAMC au monument aux Morts. Face au cimetière. Suivie d'un vin d'honneur à la mairie.

JEUDI 9 AU DIMANCHE 12 MAI

Jumelage : Venue de nos homologues allemands. Venez passer 4 jours d'échange avec nos amis allemands et fêter les 30 ans du jumelage. Organisé par le comité de jumelage de Saint-Arnoult-en-Yvelines. Tarif : 125€. L'association recherche également des familles d'accueil à l'occasion de cet échange.
Inscription : sonia.f2@icloud.com 06 60 73 41 89

VENDREDI 10 MAI

17h à 19h : Association Solidaire Complémentaire Santé. Permanence à la salle Printemps à l'Espace Culturel Victor Hugo.

SAMEDI 18 MAI

10h à 12h : Sortie découverte du parc de l'Aleu. Gratuit.
Inscription : ac@say78.fr. Voir page 8.



19h à 23h : La Nuit des Musées.
Visite nocturne de la Maison Elsa Triolet-Aragon.
Gratuit. Réservation conseillée.
Inscription :
info@maison-triolet-aragon.com
Tél. : 01 30 41 20 15

DIMANCHE 19 MAI 2024

8h à 17h : Marathon du blanc. Concours de pêche individuel organisé par l'association Les Amis de l'Hameçon. Tarif : 15€. Étang de l'Aleu.
Inscription : perthuis.jean-pierre@orange.fr 06 89 13 91 79

VENREDI 24 MAI 2024

20h : Rouge, y es-tu ?
Ce conte musical pour enfant est adapté du texte «Suite en Rouge» de Jacqueline Kelen, lui-même tiré du conte populaire «Le Petit Chaperon Rouge». Une musique aux couleurs enfantines accompagne cette histoire universelle et la colore d'émotions musicales intenses qui répondent aux mots de la fillette. Conservatoire Gabriel Fauré. Gratuit.
Le Cratère. Réservation : spectacles@rt78.fr

SAMEDI 25 MAI 2024

10h à 18h : Fête de la ville et vide grenier. Structures gonflables, associations, services municipaux, restauration sur place. Gratuit. Place Jean Moulin.

14h à 17h : Répare-café - Salle Verlaine.

16h à 17h15 : Trois amours de Bach - Concert-rencontre par Erik Orsenna et Claire-Marie Le Guay
Dans la famille Bach, c'est peu dire qu'on aime la musique. Dès le milieu du XVI^e siècle, enfants et parents, hommes et femmes, tout le monde chante, joue et compose. Mais qu'est-ce qu'un amour, s'il ne s'incarne ? Deux femmes, deux épouses ont illuminé la vie de Jean Sébastien : Maria Barbara sa jeune cousine, et Anna Magdalena sa plus fervente admiratrice. Claire-Marie Le Guay, autrice et pianiste, et Erik Orsenna, de l'Académie Française, vont vous raconter, en musique et paroles, l'histoire quotidienne de ces trois amours inséparables. Maison Elsa Triolet-Aragon.

Tarif spectacle : 15 euros.
Inscription : info@maison-triolet-aragon.com
Tél. : 01 30 41 20 15

21h : Concert du chœur PhilMusic en l'église Saint-Nicolas proposé par le groupement paroissial. Gratuit. Au chapeau.



Crédit photos : Philippe Matsas

SAMEDI 25 ET DIMANCHE 26 MAI

Passage de grade / Section Capoeira
Découverte et initiation de la discipline pour les ados/adultes sur place le samedi 25 Mai à 14h/14h30. Gymnase.

DIMANCHE 26 MAI

14h à 18h : Ouverture au public du Musée des Arts et Traditions Populaires, le Moulin Neuf, rue de Nuisement.

SAMEDI 1^{ER} JUIN

9h à 11h : Permanence UFC - Que Choisir
Accueil pour déposer des litiges. Gratuit. Espace Culturel Victor Hugo.

DIMANCHE 2 JUIN

12h30 à 18h : Kermesse paroissiale dans le jardin du presbytère. Entrée libre.

14h à 15h30 : Initiation de Qi Gong et Tai Chi Chuan
Venez découvrir ce qu'apportent ces arts de vivre que sont le Qi Gong et le Tai chi Chuan sur votre corps et votre esprit. Parc de l'Aleu.
Inscription : Aurélie 06 14 28 21 54 - Patrice 06 98 84 42 80

LUNDI 3 JUIN

9h à 16h : Atelier de Patine sur bois par le Club des Remparts. Salle Paul Verlaine. Contact : 06 86 72 66 49



MAJORITÉ MUNICIPALE

Oui nous faisons encore un miracle, nous avons économisé et bien géré : Saison 4 épisode 5.

L'opposition nous a félicités lors du conseil municipal, offrant des ovations successives pour souligner que, contrairement aux années précédentes, la mairie a géré son budget de manière bénéficiaire. Un miracle selon eux, le résultat d'un travail cohérent selon nous.

Merci à vous d'avoir finalement reconnu que nous gérons la commune bien mieux que vous et que par le passé.

En effet, vos critiques portent sur notre supposée imprudence et votre incompréhension de nos investissements. Malgré votre accès à tous les documents, si vous ne saisissez pas nos démarches ni ne voyez les travaux effectués, il est difficile de vous les présenter plus clairement qu'en prenant des photos. Cependant, nous avons passé du temps à réitérer les points discutés lors du conseil précédent, sous un prétexte discutable, ce qui semble indiquer que nos explications n'ont pas été entendues.

L'absence à certains conseils municipaux peut être compréhensible, mais faire perdre du temps aux autres conseillers, qui eux étaient présents, démontre un manque de respect envers les conseillers municipaux, le personnel de la mairie et les habitants de notre commune.

Nous avons noté que, faute de participation aux commissions, notamment celle des finances, et au conseil municipal, nos explications vous semblent abstraites. Il est vrai que suivre nos dossiers peut s'avérer difficile, car nous progressons rapidement. Toutefois, nous vous en supplions, écoutez au moins nos réponses.

Il est nécessaire de clarifier la définition d'une étude : elle sert à explorer des options avant de lancer un projet. À l'issue des études, celles-ci sont partagées publiquement, et certaines ont même déjà été présentées.

Nous explorons diverses possibilités afin de choisir les meilleures solutions, ce qui nous permet d'expliquer clairement nos projets. Nous comprenons que l'opposition soit surprise, car, par le passé, des décisions ont été prises sans études préalables ni respect des procédures réglementaires.

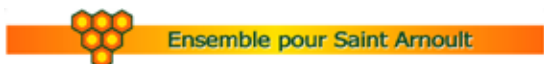
Notre approche diffère et, jusqu'à présent, l'histoire montre que nous avons pris les bonnes décisions.

Toute ressemblance avec des bonnes décisions prises ne peut que nous être imputée.

Pour le bien des Arnolphiens.

OPPOSITION MUNICIPALE

ENSEMBLE POUR SAINT ARNOULT



Élus sur la promesse d'une « Démocratie et intérêt local », la majorité municipale ne cesse de renier ces valeurs pour sombrer dans un pouvoir personnel et absolu.

Pour la 2ème année consécutive, ils ont refusé notre demande d'inscrire un budget participatif pour vous permettre de proposer des projets qui vous intéressent, pour améliorer notre commune.

Après avoir supprimé le droit d'expression du public

en Conseil, avoir réduit le droit d'intervention des élus d'opposition, ils s'enferment dans l'autoritarisme.

Ils n'écourent pas les associations, en ne tenant pas compte de leurs demandes de financements. Ils se contentent de maintenir d'année en année les subventions, sans étudier le bien-fondé de leurs dossiers.

Ils ont peur de Vous, de vous écouter et de partager la gestion communale.

Sans vision, sans projet, incapables de mener à bien un projet, ils abandonnent la commune et manient le mensonge comme seule politique. Leurs pauvres tribunes démontrent à quel point ils sont perdus.

SAINT ARNOULT ET VOUS



Après nous avoir fait avaler des couleuvres, le maire et sa majorité nous font boire la tasse !

Les points budgétaires soumis au vote du dernier Conseil ont définitivement confirmé des élus dépassés par la gestion communale et leur incapacité à la maîtriser.

S'autosatisfaire du maintien des taux d'imposition est bel et bien usurpé et c'est bien là une malhonnêteté intellectuelle.

Comment se satisfaire d'une telle situation lorsqu'une partie de nos contribuables se retrouvent être les dindons de cette gestion financière ?

Payer plus d'impôts pourrait se justifier si les équipements de la collectivité étaient en adéquation avec ce que nos concitoyens sont en droit d'attendre, tant en matière d'amélioration du cadre de vie que de services à la population et à l'amélioration de la praticabilité de la voirie.

Malheureusement, ils s'inspirent de ce qui se passe au sommet de l'Etat : justifier l'injustifiable en le martelant haut et fort quel qu'en soit le prix !

À vos côtés pour la ville que nous aimons.

RENCONTRES CITOYENNES

Nouvelles écoles et conséquences pour notre environnement, notre maire et son équipe évincent la possibilité de vous informer et prendre votre avis :

Tout d'abord par l'intermédiaire de notre tribune du mois de mars 2024, puis par un courrier adressé directement à notre maire, nous avons fait une demande à l'équipe municipale pour qu'elle organise une réunion ouverte à toutes et tous au sujet du remaniement de nos écoles avec les élu.e.s concerné.e.s ; car en plus de l'enfance, il y a l'urbanisme, les finances, la sécurité, les enfants en position de handicap, l'écologie. Tous ces pôles sont liés à la réalisation de nouvelles écoles et à leur environnement.

Notre but étant que les Arnolphiens soient informés de l'état d'avancement de ces projets, que l'on réponde à leurs questionnements et qu'on écoute leurs suggestions.

Pour cela notre proposition était pourtant allouable : « Cette réunion publique pourrait être organisée de façon collaborative pour qu'elle soit sereine, constructive et dans l'écoute des besoins de chacun. »

Mais à ce jour nous n'avons reçu aucune réponse. Probablement que les Arnolphiens ne sont pas assez compétents pour cette majorité...

PRATIQUE

NUMÉROS UTILES

CPAM.....	36 46	SNCF.....	36 35
Canicule info service.....	08 00 06 66 66	SICTOM n° Vert.....	08 00 49 50 61
Conseil énergie RT78.....	01 83 75 06 05	Saint Art Funéraire	
Gendarmerie.....	01 61 08 32 30	24h/24 et 7j/7.....	01 30 41 28 72
Police secours.....	17	Pharmacie de garde :	
Pompiers.....	18	- en journée : monpharmacien-idf.fr	
SAMU / SMUR.....	15	- de nuit : 17	
SAMU Social.....	115	Mairie	
Hôpital Dourdan.....	01 60 81 58 58	Place du Jeu de Paume - CS 50610	
Hôpital Rambouillet.....	01 34 83 78 78	78514 Saint-Arnoult-en-Yvelines Cedex	
Enfance maltraitée.....	119	Tél. : 01 30 88 25 25 / Courriel : accueil@say78.fr	
Enfants disparus.....	116 000	Site : saintarnoulttenyvelines.fr	
FIL santé jeunes.....	22 24	Horaires d'ouverture	
Personnes âgées		Lundi : 13h30 à 18h	
maltraitées.....	39 77	Mardi et jeudi : 8h30 à 12h30 et 15h30 à 17h30	
SOS médecin.....	36 24	Mercredi et vendredi :	
Urgence pour sourds		8h30 à 12h30 et 13h30 à 17h30	
et malentendants.....	114	Samedi : 8h30 à 12h30	
Violences conjugales.....	39 19	Police Municipale.....	01 30 59 30 17
		CCAS	
		Place du Jeu de Paume	
		78730 Saint-Arnoult-en-Yvelines	
		Tél. : 01 30 88 25 20 / Courriel : ccas@say78.fr	
		Horaires d'ouverture : du mardi au vendredi :	
		8h30 à 12h30	

ÉTAT CIVIL

NAISSANCES, MARIAGES, DÉCÈS

Nos nouveau-nés

BA Maïmouna, le 10/2/2024
CANET Baudouin, le 31/3/2024
SILVA ANTUNES Inaya, le 27/2/2024
SILVA ANTUNES Kiara, le 27/2/2024

Ils nous ont quittés

BARBIER Marie-Françoise, le 24/3/2024
LE GUILLOUX Fernande veuve EVERHARD,
le 28/3/2024
LONG Christian, le 28/3/2024

Ils se sont mariés

RODRIGUES DE SOUSA José et TIXIER Christelle,
le 30/3/2024
COUILLET Cyril et JAGIELA Nathalie, le 30/3/2024
VANDESQUILLE Maxime
et SANTOS DOMÍNGUES Jessica, le 6/4/2024



BA Maïmouna

SAINT-ARNOULT

Fête EN

Fête

Place Jean Moulin

SAMEDI 25 MAI 2024



STRUCTURES GONFLABLES, VIDE GRENIERS,
MARCHÉ DE PRODUCTEURS LOCAUX,
STANDS DES ASSOCIATIONS,
RESTAURATION

De 10h à 18h



Saint-Arnoult
en Yvelines